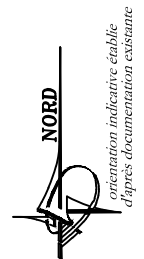


PLAN GENERAL DE COMMERCIALISATION

PLAN PROJET 4 LOTS



Echelle : 1/500

Lot	Imperméabilisation maximale autorisée (m <sup>2</sup> )	Surface de plancher attribuée (m <sup>2</sup> )
1a	450	350
1b	450	200
2	450	250

L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de France (N.G.F.), IGN 69.  
La planimétrie est rattachée au système géodésique RGF 93,  
Système de projection conique conforme 44 (CC44)

Règles d'urbanisme :  
Les limites de constructibilités inscrites sur le plan ne dispensent pas le pétitionnaire de prendre tout renseignement d'urbanisme auprès de la mairie, et de s'y conformer.  
Il en est de même des règles inscrites dans le règlement du lotissement.

LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite de Lot
- Zone d'accès
- Zone aléa fort (PPRI)
- S=450m<sup>2</sup> Superficie du lot
- 15.50- Cotation périmétrique des lots
- 27.50 Altitude du terrain naturel
- Zone aléa modéré (PPRI)

- Zone constructible R0
- Hauteur max : 4,00m à l'égout / 6,00m au faitage
- Implantation des annexes en limite autorisée
- Hauteur max : 3,00m à l'égout / 4,50m au faitage

Rétention à la parcelle obligatoire (100l/m<sup>2</sup> imperméabilisé)